

2023-0783
2023-07-04

GROUPE	40	FONGICIDE
---------------	-----------	------------------

Fongicide REVUS®

SUSPENSION

USAGE COMMERCIAL

Pour supprimer ou réprimer certaines maladies dans les cultures de légumes. À utiliser également comme traitement des semences pour supprimer ou réprimer certaines maladies de la pomme de terre.

PRINCIPE ACTIF :

Mandipropamide 250 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,017 % OU 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00098% ET 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00033% à titre d'agents de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

N° D'HOMOLOGATION : **29074**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 250 mL à vrac

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

Label

1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2.0 PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote spécifique en cas d'ingestion de ce produit. Administrer un traitement symptomatique. Aucune condition médicale susceptible de s'aggraver à la suite d'une exposition à ce produit n'est connue.

4.0 PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Délai de sécurité : NE PAS entrer ni permettre à des travailleurs d'entrer dans les endroits traités dans le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquez avec Syngenta Canada inc. au 1-877-SYNGENTA / 1-877-964-3682.

5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Pour l'application terrestre (foliaire, au sol et chimigation) : Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des bottes pendant le mélange, le chargement et l'application du produit et pendant le nettoyage et l'entretien de l'équipement. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé pendant l'application.

Traitement des plantons de pomme de terre : Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des bottes pendant le mélange, le chargement et l'application du produit et pendant le nettoyage et l'entretien de l'équipement. Pendant la manipulation des plantons de pomme de terre traités ou pendant le travail avec ou près de l'équipement utilisé pour le transport ou l'ensemencement des plantons de pomme de terre traités, les travailleurs doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants, des chaussettes et des bottes. Afin d'assurer une bonne hygiène au travail, il est également recommandé de porter un respirateur à masque filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque antipoussière) qui est correctement ajusté, pour toutes les activités de travail.

NE PAS utiliser d'équipement en circuit ouvert pour traiter des plantons de pomme de terre. Ce produit ne doit être appliqué qu'avec un système en circuit fermé.

Retirer immédiatement tout vêtement/EPI imbibé d'un pesticide. Se laver à fond, puis mettre des vêtements propres. Enlever immédiatement l'EPI après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Suivre les consignes du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle (ÉPI). En l'absence de telles directives pour l'équipement lavable, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Ne pas entreposer ou laver l'ÉPI avec la lessive ordinaire.

Se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, d'utiliser des produits du tabac et d'aller aux toilettes. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé ce produit.

6.0 PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Ruissellement :

Afin de réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit dans les zones présentant une pente de modérée à forte ou, encore, un sol compact ou argileux.

Éviter d'appliquer lorsqu'une forte pluie est prévue.

La contamination des zones aquatiques par le ruissellement peut être réduite si l'on laisse une bande végétative entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

7.0 ENTREPOSAGE

Conserver dans un endroit frais et sec. Ne pas garder d'aliments, de boissons ou de produits du tabac dans la zone d'entreposage.

Pour éviter toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale.

8.0 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants recyclables

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'informer auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants à remplissages multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

GROUPE	40	FONGICIDE
---------------	-----------	------------------

Fongicide REVUS®

SUSPENSION

USAGE COMMERCIAL

Pour supprimer ou réprimer certaines maladies dans les cultures de légumes. À utiliser également comme traitement des semences pour supprimer ou réprimer certaines maladies de la pomme de terre.

PRINCIPE ACTIF :

Mandipropamide 250 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,017 % OU 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00098% ET 2-methyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00033% à titre d'agents de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

N° D'HOMOLOGATION : **29074**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Canada inc.

140 Research Lane, Research Park

Guelph, Ontario N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

Pamphlet

Table des matières

	<u>Numéro de section</u>
AVIS À L'UTILISATEUR	1.0
PREMIERS SOINS	2.0
RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES	3.0
PRÉCAUTIONS	4.0
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)	5.0
PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES	6.0
ENTREPOSAGE	7.0
ÉLIMINATION	8.0
RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT	9.0
MODE D'EMPLOI	10.0
Renseignements généraux	10.1
Utilisation dans les serres	10.2
Traitement de sol (dans le sillon au semis et par chimio-irrigation goutte-goutte	
10.3	
Application dans l'eau de transplantation	10.3.1
Application à la surface en bande ou dirigée.....	10.3.2
Application dans le plateau de transplantation	10.3.3
Application à l'aide d'équipement d'irrigation (Chimio-irrigation)	10.3.4
Directives pour tous les types de systèmes d'irrigation mentionnés dans la	
présente étiquette	10.3.5
Directives pour les systèmes d'irrigation à micro-asperseurs basse pression	
et d'irrigation goutte-à-goutte	10.3.6
Directives détaillées pour l'étalonnage et l'application	10.3.7
Application par voie terrestre	10.4
Précautions généraux.....	10.4.1
Directives de mélange	10.4.2
Directives de pulvérisation	10.4.3
Nettoyage de l'équipement.....	10.4.4
Application par voie aérienne.....	10.5
Précautions généraux.....	10.5.1
Mises en garde concernant l'utilisation	10.5.2
Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire.....	10.5.3
Précautions relatives au pilote	10.5.4
Précautions en garde propres au produit	10.5.5
Directives de mélange	10.5.6
Directives de pulvérisation	10.5.7
Nettoyage de l'équipement.....	10.5.8
Lutte intégrée contre les maladies	10.6

Gestion de la résistance	10.7
Restrictions relatives aux rotations de cultures	10.8
MODE D'EMPLOI SELON LA CULTURE	11.0
Oignons bulbes	11.1
Légumes-feuilles	11.2
Groupe de cultures 4-13B – Légumes-feuilles du Genre <i>Brassica</i> et <i>Choux-raves</i>	
.....	11.3
Groupe de cultures 5-13 – Légumes-tiges et légumes-fleurs du Genre <i>Brassica</i>	
.....	11.4
Groupe de cultures 8-09 – Légumes-fruits	11.5
Groupe de cultures 9 – Cucurbitacées	11.6
Raisins	11.7
Tomates – plein champ et en serre	11.8
Concombres cultivés en serre.....	11.9
Pommes de terre	11.10
Traitement des plantons de pommes de terre.....	11.11
USAGES LIMITÉS.....	12.0
Houblon.....	12.1
Ginseng.....	12.2
Basilic (de champ et de serre).....	12.3
Haricots à gousse comestible	12.4
Plantes ornementales cultivées en serre et à l'extérieur.....	12.5
RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RESISTANCE	13.0

1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2.0 PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote spécifique en cas d'ingestion de ce produit. Administrer un traitement symptomatique. Aucune condition médicale susceptible de s'aggraver à la suite d'une exposition à ce produit n'est connue.

4.0 PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Délai de sécurité : NE PAS entrer ni permettre à des travailleurs d'entrer dans les endroits traités dans le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquez avec Syngenta Canada inc. au 1-877-SYNGENTA / 1-877-964-3682.

5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Pour l'application terrestre (foliaire, au sol et chimigation) : Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des bottes pendant le mélange, le chargement et l'application du produit et pendant le nettoyage et l'entretien de l'équipement. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé pendant l'application.

Traitement des plantons de pomme de terre : Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des bottes pendant le mélange, le chargement et l'application du produit et pendant le nettoyage et l'entretien de l'équipement. Pendant la manipulation des plantons de pomme de terre traités ou pendant le travail avec ou près de l'équipement utilisé pour le transport ou l'ensemencement des plantons de pomme de terre traités, les travailleurs doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants, des chaussettes et des bottes. Afin d'assurer une bonne hygiène au travail, il est également recommandé de porter un respirateur à masque filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque antipoussière) qui est correctement ajusté, pour toutes les activités de travail.

NE PAS utiliser d'équipement en circuit ouvert pour traiter des plantons de pomme de terre. Ce produit ne doit être appliqué qu'avec un système en circuit fermé.

Retirer immédiatement tout vêtement/EPI imbibé d'un pesticide. Se laver à fond, puis mettre des vêtements propres. Enlever immédiatement l'EPI après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Suivre les consignes du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle (ÉPI). En l'absence de telles directives pour l'équipement lavable, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Ne pas entreposer ou laver l'ÉPI avec la lessive ordinaire.

Se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, d'utiliser des produits du tabac et d'aller aux toilettes. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé ce produit.

6.0 PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Ruissellement :

Afin de réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit dans les zones présentant une pente de modérée à forte ou, encore, un sol compact ou argileux.

Éviter d'appliquer lorsqu'une forte pluie est prévue.

La contamination des zones aquatiques par le ruissellement peut être réduite si l'on laisse une bande végétative entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

7.0 ENTREPOSAGE

Conserver dans un endroit frais et sec. Ne pas garder d'aliments, de boissons ou de produits du tabac dans la zone d'entreposage.

Pour éviter toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale.

8.0 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants recyclables

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'informer auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants à remplissages multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

9.0 RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

Le fongicide REVUS® permet la suppression ou la répression de certaines maladies foliaires et des racines chez les légumes du genre *Brassica*, les oignons bulbes, les cucurbitacées, les légumes-fruits, les pommes de terre, les légumes-feuilles, le houblon, les raisins, le ginseng, le basilic et les haricots à gousse comestible.

Le fongicide REVUS supprime également la propagation du mildiou par les plantons de pomme de terre.

10.0 MODE D'EMPLOI

10.1 Renseignements généraux

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

Ne pas appliquer ce produit directement dans des habitats d'eau douce (tels que les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les cours d'eau, les réservoirs et les terres humides) ou les habitats estuariens ou marins.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation ou en eau potable ni les habitats aquatiques au moment du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Syngenta Canada inc. n'a pas évalué entièrement le rendement (efficacité) ou la phytotoxicité (tolérance des cultures) de tous les mélanges potentiels dans toutes les conditions environnementales ou pour toutes les variétés de cultures. Les mélanges qui ne sont pas expressément indiqués sur la présente étiquette doivent d'abord être testés sur une petite surface, dans des conditions locales et selon les pratiques standard, afin de confirmer qu'ils peuvent être utilisés sur toute la culture.

Pour vérifier la compatibilité physique de ce produit avec d'autres produits, effectuer un essai en bocal.

Toujours lire et suivre le mode d'emploi figurant sur l'étiquette des produits, y compris la séquence de mélange de WALES.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

10.2 Utilisation dans les serres

ÉVITER que des effluents ou des eaux de ruissellement provenant de serres et contenant ce produit ne pénètrent dans des lacs, des cours d'eau, des étangs ou d'autres plans d'eau.

10.3 Traitement de sol (dans le sillon au semis et par chimio-irrigation goutte-à-goutte

Pour traiter le sol, appliquer le fongicide REVUS avec un système goutte-à-goutte, un système d'application à la transplantation (transplanteuses à roue à aube ou à débit continu), un système d'application à la surface en bande ou dirigée ou un système d'application dans le sillon. Si la méthode d'application ne permet pas au produit d'atteindre la zone d'enracinement/de la couronne, irriguer ou travailler le sol immédiatement après l'application pour que le produit antiparasitaire atteigne les zones visées.

10.3.1 Application dans l'eau de transplantation

Les plants à repiquer doivent être arrosés adéquatement avant la transplantation. S'assurer que le volume d'eau de transplantation soit suffisant pour bien mouiller la zone d'enracinement. Il faut de 125 à 250 mL d'eau de transplantation/plant repiqué dans les sols sableux, comparativement à de 175 à 250 mL dans les sols limoneux. Pour les transplanteuses à roue à aubes, utiliser la densité de peuplement pour déterminer la quantité par plante.

10.3.2 Application à la surface en bande ou dirigée

Appliquer en bandes de 10 à 30 cm (4 à 12 pouces). Travailler le sol ou irriguer (1,25 à 2,5 cm (0,5 - 1 pouce)) immédiatement après l'application pour que le fongicide REVUS atteigne la zone visée.

10.3.3 Application dans le plateau de transplantation

Appliquer en pulvérisation foliaire sur les plantes à repiquer dans le plateau de transplantation dans les 24 à 48 heures précédant le repiquage. Arroser le feuillage immédiatement après la pulvérisation afin de transférer le produit dans le sol du plateau de transplantation, et ce, sans saturer le sol d'eau. Attendre 24 heures avant de transplanter. Avec ce mode d'application, les plantes qui seront repiqués dans un hectare reçoivent la pleine dose à l'hectare recommandée dans le plateau de transplantation sous la forme d'une pulvérisation foliaire qui se délavera par la suite dans les cubes de transplantation. Les cubes de transplantation doivent être placés du côté sec au début de ce traitement.

10.3.4 Application à l'aide d'équipement d'irrigation (Chimio-irrigation)

Le fongicide REVUS doit être appliqué de façon qu'il atteigne la zone d'enracinement. Le fongicide REVUS doit se trouver dans la zone d'enracinement pour assurer une suppression efficace des agents pathogènes cibles. **Ne commencer** les traitements qu'après la levée de la culture dans le cas des semis directs ou jusqu'à ce que des racines soient présents pour des transplantations. **Ne pas** traiter si l'humidité du sol est inférieure au niveau requis pour assurer une croissance active des plantes.

Ce produit NE PEUT ÊTRE APPLIQUÉ QU'AVEC des microasperseurs basse pression et par irrigation goutte-à-goutte en surface ET SEULEMENT aux doses indiquées sur la présente

étiquette. **NE PAS** appliquer ce produit avec un autre type de système d'irrigation, y compris les systèmes d'irrigation goutte-à-goutte enfouis en permanence (c.-à-d. une gaine perforée enfouie à plus de 15 cm de la surface). Ce produit PEUT toutefois être appliqué à l'aide d'une gaine perforée de surface si celle-ci est enfouie à moins de 15 cm de la surface. **NE PAS** appliquer le fongicide REVUS à l'aide d'un système d'irrigation raccordé physiquement à un aqueduc public. Le fongicide REVUS peut être appliqué à l'aide de systèmes d'irrigation **alimentés** par un aqueduc public **uniquement si** l'eau est emmagasinée dans un réservoir avant l'ajout des pesticides. Il faut alors que l'extrémité de la conduite de remplissage soit à une distance du haut du réservoir ou du rebord de déversement du réservoir équivalant à au moins deux fois le diamètre intérieur de la conduite de remplissage.

NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est telle qu'elle empêche une distribution uniforme ou favorise la dérive hors du site prévu de traitement.

NE PAS appliquer par chimigation si le site à traiter est situé à 100 mètres ou moins d'un secteur résidentiel ou d'un parc.

Le système d'irrigation **doit assurer une distribution uniforme de l'eau traitée**. Toute distribution non uniforme de l'eau traitée peut endommager la culture, réduire l'efficacité du traitement ou faire en sorte que des résidus de pesticides illégaux seront présents dans la récolte. Le système **doit être étalonné pour assurer une application uniforme des doses indiquées**. Communiquer avec le fabricant ou le distributeur de l'équipement pour toute question concernant l'étalonnage. Si cela est nécessaire, le système chimio-irrigation doit être arrêté et rajusté par une personne qui connaît bien le système et qui est responsable de son fonctionnement ou par une personne sous la supervision d'une personne responsable.

Diluer le fongicide REVUS dans le réservoir à raison d'au moins 5 parties d'eau pour une partie de fongicide REVUS. L'injection d'un plus grand volume d'une solution plus diluée permet habituellement un étalonnage plus précis des doseurs. Mesurer les quantités de pesticides ajoutées à l'eau d'irrigation pendant le cycle d'irrigation.

10.3.5 Directives pour tous les types de systèmes d'irrigation mentionnés dans la présente étiquette

1. Le système doit être étalonné pour assurer une application uniforme des doses indiquées. Pour toute question concernant l'étalonnage, communiquer avec le fabricant de l'équipement.
2. Le système doit être muni d'un clapet anti-retour, d'une soupape de dépression et d'un drain basse pression fonctionnels et bien situés sur le système d'irrigation afin d'éviter toute contamination de la source d'eau en cas de reflux.
3. La conduite d'injection des pesticides doit être munie d'un dispositif anti-retour fonctionnel à fermeture automatique rapide pour éviter tout retour de fluide vers la pompe d'injection.
4. La conduite d'injection des pesticides doit également être munie d'une électrovanne normalement fermée fonctionnelle située du côté admission de la pompe d'injection et reliée au dispositif d'interverrouillage du système pour éviter que le fluide retiré du réservoir d'alimentation ne s'écoule lorsque le système d'irrigation est arrêté de façon automatique ou manuelle.
5. Le système doit être muni de commandes d'interverrouillage fonctionnelles qui arrêtent automatiquement la pompe d'injection des pesticides lorsque le moteur de la pompe à eau cesse de fonctionner.
6. La pompe de la conduite d'irrigation ou à eau doit être munie d'un manostat fonctionnel qui

- arrête le moteur de la pompe à eau lorsque la pression de l'eau diminue jusqu'au point où la distribution des pesticides est compromise.
7. Les systèmes doivent être munis d'un doseur, comme une pompe volumétrique (p. ex. une pompe à membrane ou un injecteur à venturi), qui est conçu pour les pesticides et qui est fait de matériaux compatibles avec ceux-ci et qui peut être équipé d'un dispositif d'interverrouillage.
 8. Ne pas appliquer lorsque la vitesse du vent favorise la dérive au-delà de la zone à traiter, sauf dans le cas de la chimio-irrigation goutte-à-goutte.
 9. La conduite d'injection des pesticides doit être située en aval des filtres (vers le champ) afin d'éviter toute contamination hors site par les pesticides ou toute erreur d'application à la suite du rétrolavage des filtres.
 10. Utiliser un réservoir réservé à l'injection des pesticides plutôt que de mélanger les pesticides dans le réservoir servant au mélange des engrais ou d'autres produits non pesticides utilisés en chimio-irrigation. On réduit ainsi le risque de problèmes d'incompatibilité qui pourraient entraîner des erreurs d'application.
 11. Injecter le fongicide REVUS au centre de la conduite d'eau pour assurer un mélange complet et rapide. Pour ce faire, on peut utiliser un « tube d'injection » muni d'un clapet anti-retour.

10.3.6 Directives pour les systèmes d'irrigation à micro-asperseurs basse pression et d'irrigation goutte-à-goutte

Le fongicide REVUS doit être appliqué selon le calendrier indiqué dans les tableaux sur les cultures et les ravageurs du mode d'emploi et non selon le calendrier d'irrigation. Les techniques d'étalonnage et d'application suivantes sont fournies à titre de référence et ne constituent aucunement une garantie d'adaptation pour une application par microasperseurs basse pression ou avec du matériel d'irrigation goutte-à-goutte. Vérifier auprès des organismes de réglementation provinciaux et autres organismes concernés afin de savoir s'il existe des restrictions sur l'utilisation avant d'appliquer des produits chimiques agricoles à l'aide d'équipement d'irrigation.

1. Les sections du système d'irrigation doivent être étalonnées séparément afin que l'on puisse déterminer le temps qu'il faut à l'eau pour se déplacer dans le système et s'assurer que tous les diffuseurs du système débitent la même quantité d'eau.
2. N'utiliser que de l'équipement d'injection sous pression ou à venturi.
3. Déterminer la superficie qui sera traitée par chaque section du système d'irrigation.
4. Mesurer le débit de chaque diffuseur ou de chaque gaine perforée se trouvant le plus près et le plus loin du point d'injection.
5. Pour l'étalonnage, substituer un détergent à lessive concentrée au mélange de fongicide REVUS dans le réservoir d'injection (solution). Pour étalonner le système, il est important d'utiliser le même volume de solution savonneuse que le volume de solution de fongicide REVUS que l'on prévoit appliquer. Le détergent formera des bulles à la sortie des diffuseurs. Vérifier le temps s'écoulant avant l'apparition des bulles aux diffuseurs se trouvant le plus près et le plus loin. Si le temps écoulé est inférieur à 2 minutes entre les deux extrémités, rajuster le coefficient de dilution et/ou le débit d'injection.

10.3.7 Directives détaillées pour l'étalonnage et l'application

1. Avant de procéder à l'étalonnage, faire fonctionner le système jusqu'à ce que tous les diffuseurs laissent s'écouler le même débit ou jusqu'à ce que le système atteigne sa pleine pression.
2. Préparer une solution indicatrice à base de détergent en utilisant la même dose d'agent

- indicateur que le volume de fongicide REVUS qui sera utilisé dans le mélange.
3. Régler l'injecteur de façon à appliquer la solution indicatrice à la dose d'injection qui sera utilisée au moment de l'application du fongicide REVUS.
 4. Fixer une section de 30 cm de conduite flexible sur le diffuseur se trouvant le plus près du point d'injection et une autre section de 30 cm sur le diffuseur se trouvant le plus loin. Surveiller les deux diffuseurs afin de déterminer le temps qui s'écoulera avant l'apparition de la solution indicatrice colorée.
 5. Commencer à injecter la solution indicatrice. Mettre l'extrémité libre des conduites flexibles dans un petit récipient. Débuter le chronométrage dès l'apparition de la solution indicatrice colorée. Arrêter le chronométrage lorsque la solution indicatrice cesse de s'accumuler dans le récipient.
 6. Si le temps s'écoulant entre l'apparition de la solution indicatrice au diffuseur se trouvant le plus près et au diffuseur se trouvant le plus loin n'excède pas 2 minutes, la couverture sera comparable. Si ce n'est pas le cas, procéder à des ajustements en augmentant le taux de dilution, c.-à-d. en utilisant un ratio eau/fongicide REVUS supérieur à 5:1, ou régler l'injecteur pour obtenir un débit plus lent.
 7. Une fois que le système est étalonné, diluer la quantité requise de fongicide REVUS avec de l'eau et tout autre produit d'association dans le réservoir d'injection à un taux de dilution minimal de 5 parties d'eau pour 1 partie de fongicide REVUS. Pour plus de détails, suivre les directives relatives au mélange et à l'équipement présentées dans la section Directives de mélange de de la présente étiquette.
 8. Ne commencer à injecter le fongicide REVUS dans le système que lorsque tous les diffuseurs affichent le même débit ou lorsque le système a atteint sa pleine pression.
 9. Injecter la solution de fongicide REVUS dans le système au début de la période d'irrigation dans 1,5 à 2,5 cm d'eau).

10.4 Application par voie terrestre

10.4.1 Précautions généraux

Application avec pulvérisateur de grande culture : NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle par rafales. **NE PAS** appliquer sous forme de gouttelettes de taille inférieure à la classification « petite » de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe doit se trouver à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Choisir des buses qui permettent une pulvérisation précise et uniforme et qui produisent des gouttelettes de taille moyenne et réduisent la dérive. Pour plus de précision, étalonner le pulvérisateur avant chaque utilisation. Ne pas appliquer le fongicide REVUS à l'aide d'un quelconque système de pulvérisation à bas volume. Pour en savoir davantage sur l'équipement de pulvérisation et l'étalonnage de celui-ci, consulter le fabricant du pulvérisateur et/ou les conseillers agricoles locaux.

Appliquer le fongicide REVUS dans un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète et uniforme. Pour l'application terrestre, utiliser un minimum de 100 L/ha à moins d'indication contraire sur la présente étiquette. Lorsque le couvert végétal est dense et/ou lorsque l'infestation est forte, utiliser des volumes d'eau plus grands. Ne pas appliquer lorsque les conditions ne permettent pas l'obtention d'une couverture uniforme ou lorsqu'une dérive excessive peut survenir. Éviter les chevauchements.

Mises en garde :

- 1) Choisir des buses qui peuvent produire la taille de gouttelettes souhaitée dans la plage de pressions nominales.
- 2) Le pulvérisateur doit se déplacer à une vitesse uniforme à travers les champs.

10.4.2 Directives de mélange

1. Mettre la moitié de la quantité d'eau requise dans la cuve.
2. Après avoir mis l'agitateur en marche, verser la quantité requise de fongicide REVUS dans la cuve.
3. Maintenir l'agitation tout en ajoutant le reste de l'eau.
4. Ne commencer l'application de la solution que lorsque le fongicide REVUS est entièrement dispersé dans l'eau.
5. Maintenir l'agitation jusqu'à ce que tout le mélange ait été appliqué.

Ne préparer que la quantité de mélange que l'on peut appliquer immédiatement. Laver à fond l'équipement de pulvérisation avant d'utiliser ce produit. Une agitation vigoureuse est requise pour assurer une dispersion appropriée du produit. Maintenir une agitation maximale pendant toute la durée de l'application. Ne pas laisser le mélange reposer dans le réservoir du pulvérisateur jusqu'au lendemain. Bien rincer l'équipement de pulvérisation après chaque emploi et appliquer les rinçures sur une surface déjà traitée. Garder le contenant du produit hermétiquement fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

10.4.3 Directives de pulvérisation

1. Volume d'eau : Appliquer dans au moins 100 L/ha OU selon le volume indiqué pour les cultures et les ravageurs mentionnés dans le tableau suivant, si ce volume est plus GRAND.
2. Agitation dans le pulvérisateur : Utiliser un agitateur à jet ou un tube d'agitation hydraulique assurant la recirculation de 7 à 10 % ou plus du volume du réservoir à la minute. **NE PAS** utiliser de tube d'agitation pneumatique.
3. Pompe : Des tamis doivent être utilisés du côté aspiration de la pompe pour protéger celle-ci et éviter toute obturation. **NE PAS** installer de tamis sur le circuit de recirculation. Installer un tamis de 50 mailles ou *moins* entre la pompe et la rampe, à moins d'indication contraire du fabricant du pulvérisateur.
4. Buses : Utiliser des buses à jet en éventail de 80 ou 110° avec dispositif limitant la dérive dans la mesure du possible. Utilisez des tamis de buse de 50 mailles ou ceux recommandés par le fabricant des buses. **NE PAS** utiliser de buses à miroir, d'applicateur par gouttelettes contrôlées, de buses avec écran directionnel ni de buses à jet en cône creux.
5. Pression : tel que recommandé par le fabricant des buses pour obtenir des gouttelettes de taille fine (selon l'ASABE).
6. Appliquer à vitesse constante et éviter les chevauchements. Fermer l'alimentation de la rampe au moment du départ, des virages, des ralentissements ou des arrêts afin de ne pas endommager la culture par une application excessive.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de particules très fines (brume). **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent

provoquer une dérive du brouillard de pulvérisation. **NE PAS** appliquer également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

10.4.4 Nettoyage de l'équipement

Avant la pulvérisation :

- Avant d'utiliser le fongicide REVUS, s'assurer que le réservoir du pulvérisateur, les conduites et le filtre sont parfaitement propres.

Après la pulvérisation :

- Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation immédiatement après l'application. **NE PAS** laisser de résidus de fongicide REVUS sécher dans le réservoir du pulvérisateur.
- Si on utilise un mélange en cuve, consulter l'étiquette des produits d'association pour prendre connaissance de directives supplémentaires pour le nettoyage.
- Il est recommandé de procéder de la manière suivante.
 1. Vider le réservoir, la rampe et toutes les conduites, puis les laver pendant dix minutes avec de l'eau propre et un détergent. Rincer avec de l'eau propre. **NE PAS** nettoyer le pulvérisateur à proximité de végétaux que l'on désire conserver, d'un puits ou de toute autre source d'eau.
 2. Enlever les buses et les tamis et les laver séparément.
 3. Éliminer les résidus de rinçage conformément aux règlements provinciaux.

10.5 Application par voie aérienne

10.5.1 Précautions généraux

Application par voie aérienne : **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle par rafales. **NE PAS** appliquer lorsque les vents soufflent à plus de 16 km/h à l'altitude de vol au-dessus du site à traiter. **NE PAS** appliquer sous forme de gouttelettes de taille inférieure à la classification « moyenne » de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Afin de réduire la dérive causée par les vortex aux extrémités des ailes ou du rotor, les buses **NE DOIVENT PAS** être réparties sur la rampe de pulvérisation sur plus de 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor. Appliquer dans au moins 45 litres d'eau par hectare.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

10.5.2 Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les plans d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne un plan d'eau ou tout autre endroit non visé.

10.5.3 Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions recommandées pour l'opérateur sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

10.5.4 Précautions relatives au pilote

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant.. Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides. Assurer une pulvérisation uniforme en limitant le risque de dérive. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser une technologie de marquage appropriée. Le marquage par GPS est recommandé.

NE PAS épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé.

NE PAS appliquer pendant les périodes d'inversion de température, lesquelles sont caractérisées par un calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle par rafales. **NE PAS** appliquer quand la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol à l'endroit traité. **NE PAS** appliquer sous forme de gouttelettes de taille inférieure à celles correspondant à la classification moyenne de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (norme de classification de l'ASABE S-572.1). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, la longueur occupée par les buses le long de la rampe d'aspersion **NE**

DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

10.5.5 Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, communiquer avec le fabricant en composant le 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou demander l'avis du distributeur ou d'un conseiller agricole provincial. L'application de ce produit doit être faite conformément aux directives suivantes.

Volume : Appliquer la dose recommandée dans au moins 45 litres d'eau par hectare.

Ne pas appliquer lorsque le vent souffle vers une culture, un jardin, un habitat terrestre (plantation brise-vent, etc.) ou un habitat aquatique adjacent vulnérable.

10.5.6 Directives de mélange

1. Mettre la moitié de la quantité d'eau requise dans la cuve.
2. Après avoir mis l'agitateur en marche, verser la quantité requise de fongicide REVUS dans la cuve.
3. Maintenir l'agitation tout en ajoutant le reste de l'eau.
4. Ne commencer l'application de la solution que lorsque le fongicide REVUS est entièrement dispersé dans l'eau.
5. Maintenir l'agitation jusqu'à ce que tout le mélange ait été appliqué.

Ne préparer que la quantité de mélange que l'on peut appliquer immédiatement. Laver à fond l'équipement de pulvérisation avant d'utiliser ce produit. Une agitation vigoureuse est requise pour assurer une dispersion appropriée du produit. Maintenir une agitation maximale pendant toute la durée de l'application. Ne pas laisser le mélange reposer dans le réservoir du pulvérisateur jusqu'au lendemain. Bien rincer l'équipement de pulvérisation après chaque emploi et appliquer les rinçures sur une surface déjà traitée. Garder le contenant du produit hermétiquement fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

10.5.7 Directives de pulvérisation

1. Volume d'eau : Appliquer dans au moins 45 L de bouillie à l'hectare OU dans le volume indiqué dans les tableaux sur les cultures et les insectes qui suivent, selon le volume le plus GRAND.
2. Buses : N'utiliser que des buses produisant des gouttelettes correspondant aux classifications moyenne ou grosse de l'ASABE (diamètre médian de 300 microns ou plus).
3. Pression : Tel que recommandé par le fabricant des buses pour obtenir des gouttelettes de taille moyenne ou grosse (classification de l'ASABE).
4. S'assurer que le dispositif d'agitation de la trémie est engagé dans la mesure du possible pendant le vol.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de particules très fines (brume). **NE PAS** épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. **NE PAS** épandre lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin ou d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou d'un habitat aquatique vulnérable.

10.5.8 Nettoyage de l'équipement

Avant la pulvérisation :

- Avant d'utiliser le fongicide REVUS s'assurer que la trémie, l'équipement de manutention des produits chimiques, les conduites et le filtre sont parfaitement propres.

Après la pulvérisation :

- Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation immédiatement après l'application. **NE PAS** laisser de résidus de fongicide REVUS sécher dans l'équipement d'application.
- Si on utilise un mélange en cuve, consulter l'étiquette des produits d'association pour prendre connaissance de directives supplémentaires pour le nettoyage.
- Il est recommandé de procéder de la manière suivante.
 1. Vider le réservoir, la rampe et toutes les conduites, puis les laver pendant dix minutes avec de l'eau propre et un détergent. Rincer avec de l'eau propre. **NE PAS** nettoyer le l'équipement d'application près de végétaux que l'on désire conserver, de puits ou d'autres sources d'eau.
 2. Enlever les buses et les tamis et les laver séparément.
 3. Éliminer les résidus de rinçage conformément aux règlements provinciaux.

10.6 Lutte intégrée contre les maladies

Le fongicide REVUS devrait être intégré à une stratégie globale de lutte contre les maladies comprenant le recours à des variétés tolérantes aux maladies, le choix du moment approprié pour l'irrigation et l'enlèvement des résidus végétaux dans lesquels l'inoculum passe l'hiver.

10.7 Gestion de la résistance

Suivre les lignes directrices relatives à la gestion de la résistance figurant dans la section Recommandations sur la gestion de la résistance. Suivez les instructions concernant le nombre maximum d'applications successives pour chaque utilisation décrites dans les tableaux des mode d'emploi.

10.8 Restrictions relatives aux rotations culturales

N'ensemencer aucune culture pour laquelle l'emploi du fongicide REVUS n'est pas homologué dans les 30 jours suivant le dernier traitement.

11.0 MODE D'EMPLOI SELON LA CULTURE

Tableau de conversion des doses de fongicide REVUS

mL produit/ha	g m.a./ha	Ha traités/1 L de produit
400	100	2,5
500	125	2,0
600	150	1,7

11.1 Oignons bulbes

Cultures	Oignons bulbes : Ail, bulbe (<i>Allium sativum</i> L. var. <i>sativum</i>), Ail d'Orient, bulbe (<i>Allium ampeloprasum</i> L. var. <i>ampeloprasum</i>), Ail rocambole, bulbe (<i>Allium sativum</i> var. <i>ophioscorodon</i>), Échalote, bulbe (<i>Allium cepa</i> var. <i>aggregatum</i>), Oignon, bulbe (<i>Allium cepa</i> L. var. <i>cepa</i>), Oignon de Chine, bulbe (<i>Allium chinense</i> G. Don), Oignon patate, bulbe (<i>Allium cepa</i> L. var. <i>aggregatum</i> G. Don), Oignon perle (<i>Allium porrum</i> var. <i>sectivum</i>)
Maladie supprimée	Mildiou (<i>Peronospora destructor</i>)
Taux mL de produit/ha	400
Moment du traitement/directives	<p>Appliquer le fongicide REVUS avant le développement de la maladie. Poursuivre les traitements tout au long de la saison selon un calendrier d'application de fongicides de 7-10 jours, conformément aux recommandations relatives à la gestion de la résistance.</p> <p>L'utilisation d'un adjuvant non ionique (0,25 % v/v) ou d'une huile minérale à raison de 1,0 % v/v est recommandée.</p> <p>Les applications peuvent être effectuées par voie terrestre ou aérienne.</p>
Volume d'eau minimal recommandé	100 L/ha pour les applications par voie terrestre 45 L/ha pour les applications aériennes
Nombre maximal de traitements consécutifs	2
Nombre maximal d'applications par récolte	4
Quantité maximale de matière active appliquée	400 g ma/ha
Délai de sécurité	12 heures après l'application
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	7 jours
Restrictions particulières	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le nombre de traitements avec un fongicide du groupe 40 ne doit pas dépasser 50 % du nombre total de traitements prévus pour supprimer la maladie. 2. Il est recommandé d'alterner avec des fongicides ne faisant pas partie du groupe 40.

11.2 Légumes-feuilles

Cultures	Légumes-feuilles Laitue pommée (<i>Lactuca sativa</i> ; y compris <i>Lactuca sativa</i> var. <i>capitata</i>), Laitue frisée (romaine) (<i>Lactuca sativa</i> ; y compris <i>Lactuca sativa</i> var. <i>longifolia</i> ; <i>Lactuca sativa</i> var. <i>crispa</i>), Épinards (<i>Spinacia oleracea</i> (pour utilisation en serre seulement et non pour le repiquage au champ),
Maladie supprimée	Mildiou (<i>Bremia lactucae</i>) et Moisissure bleue (<i>Peronospora effusa</i>)
Taux mL de produit/ha	400 - 600
Moment du traitement/directives	Appliquer le fongicide REVUS avant le développement de la maladie. Poursuivre les traitements tout au long de la saison selon un calendrier d'application de fongicides de 7-10 jours, conformément aux recommandations relatives à la gestion de la résistance. L'utilisation d'un adjuvant non ionique (0,25 % v/v) est recommandée.
Volume d'eau minimal recommandé	100 L/ha pour les applications par voie terrestre
Nombre maximal de traitements consécutifs	2
Nombre maximal d'applications par récolte	4
Quantité maximale de matière active appliquée	600 g ma/ha
Délai de sécurité	12 heures après l'application
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	Laitue de grande culture (laitue frisée et pommée) et des épinards – 1 jour Laitue de serre – 7 jours
Restrictions particulières	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le nombre de traitements avec un fongicide du groupe 40 ne doit pas dépasser 50 % du nombre total de traitements prévus pour supprimer la maladie. 2. Il est recommandé d'alterner avec des fongicides ne faisant pas partie du groupe 40. Aux fins de la gestion de la résistance, ne pas appliquer le fongicide REVUS sur de jeunes plants cultivés en serre destinés à être repiqués en plein champ – attendre qu'ils aient été repiqués pour les traiter.

11.3 Groupe de cultures 4-13B - Légumes-feuilles du Genre *Brassica*

Cultures	<p>Légumes-feuilles du genre <i>Brassica</i> (groupe de cultures 4-13B) Roquette (<i>Eruca sativa</i>), Rapini (<i>Brassica ruvo</i>), Brocoli chinois (<i>Brassica oleracea</i> var. <i>alboglabra</i>), Moutarde d'Abyssinie (<i>Brassica carinata</i>), Chou à grosses côtes (<i>Brassica oleracea</i> L. var. <i>costata</i>), Chou pak-choï (<i>Brassica rapa</i> subsp. <i>chinensis</i>), Chou cavalier (<i>Brassica oleracea</i> var. <i>viridis</i>), Cresson alénois (<i>Lepidium sativum</i>), Cresson de terre (<i>Barbarea vulgaris</i>), Chou à faucher (<i>Brassica napus</i> var. <i>pabularia</i>), Chou frisé (<i>Brassica oleracea</i> var. <i>sabellica</i>), Maca (<i>Lepidium meyenii</i>), Mizuna (<i>Brassica rapa</i> L. ssp. <i>nipposinica</i>), Moutarde, feuilles (<i>Brassica juncea</i> ssp.; y compris <i>Brassica juncea</i> ssp. <i>Integrifolia</i> et <i>Brassica juncea</i> ssp. <i>tsatsai</i>), Radis, feuilles (<i>Raphanus sativus</i> L. var. <i>sativus</i>; y compris <i>Raphanus sativus</i> var. <i>mougri</i>, <i>Raphanus sativus</i> L. var. <i>oleiformis</i>), Colza, feuilles (<i>Brassica napus</i> var. <i>napus</i>, y compris <i>Brassica rapa</i> ssp. <i>trilocularis</i>; <i>Brassica rapa</i> ssp. <i>dichotoma</i>, <i>Brassica rapa</i> ssp. <i>oleifera</i>), Roquette sauvage (<i>Diploaxis tenuifolia</i>), Bourse-à-pasteur (<i>Capsella bursa-pastoris</i>), Navet, feuilles (<i>Brassica rapa</i> L. ssp. <i>rapa</i>), Cresson de fontaine (<i>Nasturtium officinale</i>) Cultivars, variétés et hybrides de ces denrées.</p>
Maladie supprimée	Mildiou (<i>Peronospora parasitica</i>)
Taux mL de produit/ha	400 - 600
Moment du traitement/directives	<p>Appliquer le fongicide REVUS avant le développement de la maladie. Poursuivre les traitements tout au long de la saison selon un calendrier d'application de fongicides de 7-10 jours, conformément aux recommandations relatives à la gestion de la résistance.</p> <p>L'utilisation d'un adjuvant non ionique (0,25 % v/v) est recommandée.</p> <p>Les applications peuvent être effectuées par voie terrestre ou aérienne.</p>
Volume d'eau minimal recommandé	100 L/ha pour les applications par voie terrestre 45 L/ha pour les applications aériennes
Nombre maximal de traitements consécutifs	2
Nombre maximal d'applications par récolte	4
Quantité maximale de matière active appliquée	600 g ma/ha
Délai de sécurité	12 heures après l'application
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	1 jour
Restrictions particulières	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le nombre de traitements avec un fongicide du groupe 40 ne doit pas dépasser 50 % du nombre total de traitements prévus pour supprimer la maladie. 2. Il est recommandé d'alterner avec des fongicides ne faisant pas partie du groupe 40.

11.4 Choux-raves (*Brassica oleracea* var. *gongylodes*) et Groupe de cultures 5-13 - Légumes-tiges et légumes-fleurs du Genre *Brassica*

Cultures	Légumes-tiges et légumes-fleurs du genre <i>Brassica</i> (groupe de cultures 5-13) Brocoli (<i>Brassica oleracea</i> var. <i>italica</i>), Chou de Bruxelles (<i>Brassica oleracea</i> var. <i>gemmifera</i>), Chou pommé (<i>Brassica oleracea</i> var. <i>capitata</i>), Chou pé-tsaï (<i>Brassica rapa</i> ssp. <i>pekinensis</i>), Chou-fleur (<i>Brassica oleracea</i> var. <i>capitata</i>) Cultivars, variétés et hybrides de ces denrées; Choux-raves (<i>Brassica oleracea</i> var. <i>gongylodes</i>)
Maladie supprimée	Mildiou (<i>Peronospora parasitica</i>)
Taux mL de produit/ha	400 - 600
Moment du traitement/directives	Appliquer le fongicide REVUS avant le développement de la maladie. Poursuivre les traitements tout au long de la saison selon un calendrier d'application de fongicides de 7-10 jours, conformément aux recommandations relatives à la gestion de la résistance. L'utilisation d'un adjuvant non ionique (0,25 % v/v) est recommandée. Les applications peuvent être effectuées par voie terrestre ou aérienne.
Volume d'eau minimal recommandé	100 L/ha pour les applications par voie terrestre 45 L/ha pour les applications aériennes
Nombre maximal de traitements consécutifs	2
Nombre maximal d'applications par récolte	4
Quantité maximale de matière active appliquée	600 g ma/ha
Délai de sécurité	12 heures après l'application
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	1 jour
Restrictions particulières	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le nombre de traitements avec un fongicide du groupe 40 ne doit pas dépasser 50 % du nombre total de traitements prévus pour supprimer la maladie. 2. Il est recommandé d'alterner avec des fongicides ne faisant pas partie du groupe 40.

11.5 Groupe de cultures 8-09 - Légumes-fruits

Cultures	Légumes-fruits (groupe de cultures 8-09) (sauf les tomates, voir la section TOMATES) : Aubergine (<i>Solanum melongena</i>), Aubergine d'Afrique (<i>Solanum macrocarpon</i>), Aubergine écarlate (<i>Solanum aethiopicum</i>), Baie de Goji (<i>Lycium barbarum</i>), Bicolore (<i>Proboscidea louisianica</i>), Cerise de terre (<i>Physalis alkekengi</i> , <i>P. grisea</i> , <i>P. peruviana</i> , <i>P. pubescens</i>), Cocona (<i>Solanum sessiliflorum</i>), Fausse aubergine (<i>Solanum torvum</i>), Morelle réfléchie (<i>Solanum retroflexum</i>), Morelle scabre (<i>Solanum scabrum</i>), Narangille (<i>Solanum quitoense</i>), Okra (<i>Abelmoschus esculentus</i>), Pépino (<i>Solanum muricatum</i>), Piment autre que poivron (<i>Capsicum chinense</i> , <i>C. annuum</i> , <i>C. frutescens</i> , <i>C. baccatum</i> , <i>C. pubescens</i> , <i>Capsicum</i> spp.), Poivron (<i>Capsicum annuum</i> , <i>Capsicum</i> spp.), Roselle (<i>Hibiscus sabdariffa</i>) Cultivars, variétés et hybrides de ces denrées
En serre seulement	
Pour l'utilisation sur les cultures à traiter en serre et immédiatement repiquées au champ	
Maladie réprimée	Pourriture phytophthoréenne (<i>Phytophthora capsici</i>)
Taux mL de produit/ha	600
Moment du traitement/directives	Effectuer une application de fongicide REVUS sous la forme de mouillage, tout juste avant le repiquage au champ.*
Nombre maximal d'applications	1
Quantité maximale de matière active appliquée par saison	150 g ma/ha
Plein champ et en serre	
Pour utilisation en serre seulement et non pour le repiquage au champ	
Maladie réprimée	Brûlure phytophthoréenne (<i>Phytophthora capsici</i>) - phase foliaire
Taux mL de produit/ha	600
Moment du traitement/directives	Commencer les traitements avant le développement de la maladie et poursuivre pendant la saison à des intervalles de 7 à 10 jours. Appliquer REVUS en pulvérisation foliaire dès les premiers signes de maladie ou conformément aux recommandations locales. Pour des résultats optimaux, utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète.
Maladie réprimée	Pourriture phytophthoréenne (racines et collet) (<i>Phytophthora capsici</i>) - phase du sol
Taux mL de produit/ha	600
Moment du traitement/directives	Pour la répression de la pourriture phytophthoréenne des racines et du collet (phase du sol), appliquer le fongicide REVUS dans le sillon ou par chimio-irrigation goutte-à-goutte de façon que la solution sature adéquatement la zone des racines et du collet de la culture cible. Lorsqu'il est appliqué à la zone des racines et du collet avant, pendant ou peu après le semis, une fois que les racines sont présentes ou au repiquage de la culture, le fongicide REVUS réprimera la pourriture phytophthoréenne des racines et du collet qui limite l'établissement de la culture. Les applications subséquentes peuvent s'être effectuées dans le sillon et par irrigation goutte-à-goutte.

Volume d'eau minimal recommandé	100 L/ha pour les applications par voie terrestre																																											
Nombre maximal de traitements consécutifs	2																																											
Nombre maximal d'applications par récolte	4																																											
Quantité maximale de matière active appliquée	600 g ma/ha																																											
Délai de sécurité	12 heures après l'application																																											
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	1 jour																																											
* Lignes directrices concernant le mouillage	<p>Nombre de plantes/ha = 34 100</p> <p>Volume de solution de fongicide REVUS préparée par plant = 150 à 200 mL</p> <p>Volume total de solution/ha = 5 115 à 6 800 L</p>																																											
Restrictions particulières Pourriture phytophtoréenne (<i>Phytophthora capsici</i>) - phase foliaire et sol	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le nombre de traitements avec un fongicide du groupe 40 ne doit pas dépasser 50 % du nombre total de traitements prévus pour supprimer la maladie. 2. Il est recommandé d'alterner avec des fongicides ne faisant pas partie du groupe 40. <p>Tableau de conversion des doses pour la chimio-irrigation</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="3">Dose de produit en mL/ha</th> <th colspan="8">Dose de produit en mL/100 m de rang en fonction de l'espacement entre les rangs</th> </tr> <tr> <th colspan="8">Espacement entre les rangs (cm)</th> </tr> <tr> <th>90</th> <th>120</th> <th>150</th> <th>180</th> <th>210</th> <th>240</th> <th>270</th> <th>300</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>400</td> <td>3.6</td> <td>4.8</td> <td>6</td> <td>7.2</td> <td>8.4</td> <td>9.6</td> <td>10.8</td> <td>12</td> </tr> <tr> <td>600</td> <td>5.4</td> <td>7.2</td> <td>9</td> <td>10.8</td> <td>12.6</td> <td>14.4</td> <td>16.2</td> <td>18</td> </tr> </tbody> </table>	Dose de produit en mL/ha	Dose de produit en mL/100 m de rang en fonction de l'espacement entre les rangs								Espacement entre les rangs (cm)								90	120	150	180	210	240	270	300	400	3.6	4.8	6	7.2	8.4	9.6	10.8	12	600	5.4	7.2	9	10.8	12.6	14.4	16.2	18
Dose de produit en mL/ha	Dose de produit en mL/100 m de rang en fonction de l'espacement entre les rangs																																											
	Espacement entre les rangs (cm)																																											
	90	120	150	180	210	240	270	300																																				
400	3.6	4.8	6	7.2	8.4	9.6	10.8	12																																				
600	5.4	7.2	9	10.8	12.6	14.4	16.2	18																																				

11.6 Groupe de cultures 9 – Cucurbitacées

Cultures	<p>Cucurbitacées (groupe de cultures 9) Chayotte (fruit) (<i>Sechium edule</i>), Citrouille (<i>Cucurbita</i> spp.), Concombre (<i>Cucumis sativus</i>), Concombre des Antilles (<i>Cucumis anguria</i>), Courge cireuse (<i>Benincasa hispida</i>), Courge d'été (<i>Cucurbita pepo</i> var. <i>melo</i>pepo, y compris la courge à cou tors, le pâtisson, la courge à cou droit, la courge à moelle et la courgette), Courge d'hiver (<i>Cucurbita maxima</i>, <i>C. moschata</i>, y compris la courge musquée et la courge hubbard, ainsi que <i>Cucurbita mixta</i>, <i>C. pepo</i>, y compris la courge poivrée et la courge spaghetti), Gourde comestible (<i>Lagenaria</i> spp., y compris la gourde hyotan et la courge-bouteille), Gourde comestible (<i>Luffa acutangula</i> et <i>L. cylindrica</i>, y compris la gourde hechima et l'okra chinois), Melon véritable (hybrides et/ou cultivars de <i>Cucumis melo</i>, y compris le cantaloup, le melon ananas, le melon brodé, le melon de Perse, le melon serpent, ainsi que les melons Casaba, Crenshaw, Golden pershaw, Honey ball, Mango, Honeydew et Santa Claus), Momordique (<i>Momordica</i> spp., y compris la pomme de merveille, la margose amère et la margose à piquants), Pastèque (hybrides et/ou variétés de <i>Citrullus lanatus</i>), Pastèque à confire (<i>Citrullus lanatus</i> var. <i>citroides</i>)</p>
Maladie réprimée	Mildiou (<i>Pseudo-peronospora cubensis</i>)
Taux mL de produit/ha	400 - 600 mL/ha de fongicide REVUS
Moment du traitement/directives	<p>Appliquer le fongicide REVUS avant le développement de la maladie. Poursuivre les traitements tout au long de la saison selon un calendrier d'application de fongicides de 7-10 jours, conformément aux recommandations relatives à la gestion de la résistance.</p> <p>L'utilisation d'un adjuvant non ionique (0,25 % v/v) est recommandée.</p> <p>Les applications peuvent être effectuées par voie terrestre ou aérienne.</p> <p>Le fongicide REVUS doit être mélangé avec un fongicide ne faisant pas partie du groupe 40 et qui est efficace contre le ravageur ciblé.</p> <p>Ne pas effectuer plus de quatre applications d'un fongicide du groupe 40 par saison</p>
Maladie réprimée	Brûlure phytophthoréenne (<i>Phytophthora capsici</i>) - phase foliaire
Taux mL de produit/ha	600
Moment du traitement/directives	<p>Commencer les traitements foliaires avant le développement de la maladie et poursuivre pendant la saison à des intervalles de 7 à 10 jours.</p> <p>Les applications peuvent être effectuées par voie terrestre ou aérienne.</p> <p>Appliquer REVUS en pulvérisation foliaire dès les premiers signes de maladie ou conformément aux recommandations locales. Pour des résultats optimaux, utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète.</p>

Maladie réprimée	Pourriture phytophthoréenne (racines et collet) (<i>Phytophthora capsici</i>) - phase du sol
Taux mL de produit/ha	600
Moment du traitement/directives	<p>Pour la répression de la pourriture phytophthoréenne des racines et du collet (phase du sol), appliquer le fongicide REVUS dans le sillon ou par chimio-irrigation goutte-à-goutte de façon que la solution sature adéquatement la zone des racines et du collet de la culture cible. Lorsqu'il est appliqué à la zone des racines et du collet avant, pendant ou peu après le semis, une fois que les racines sont présentes ou au repiquage de la culture, le fongicide REVUS réprimera la pourriture phytophthoréenne des racines et du collet qui limite l'établissement de la culture. Les applications subséquentes peuvent s'être effectuées dans le sillon et par irrigation goutte-à-goutte, à des intervalles de 7 à 10 jours.</p> <p>Les applications peuvent être effectuées par voie terrestre.</p>
Volume d'eau minimal recommandé	100 L/ha pour les applications par voie terrestre 45 L/ha pour les applications aériennes
Nombre maximal de traitements consécutifs	1
Nombre maximal d'applications par récolte	4
Quantité maximale de matière active appliquée	600 g ma/ha
Délai de sécurité	12 heures après l'application
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	0 jours
Restrictions particulières	<ol style="list-style-type: none"> 1. Ne pas faire plus qu'un traitement puis passer à un fongicide n'appartenant pas au groupe 40. 2. Le nombre de traitements avec un fongicide du groupe 40 ne doit pas dépasser 50 % du nombre total de traitements prévus pour supprimer la maladie. 3. Aux fins de la gestion de la résistance, ne pas appliquer le fongicide REVUS sur de jeunes plants cultivés en serre destinés à être repiqués en plein champ – attendre qu'ils aient été repiqués pour les traiter.

11.7 Raisins

Cultures	Groupe de cultures 13-07F: Petits fruits de plantes grimpantes, sauf le kiwi Raisin (<i>Vitis</i> spp.)
Maladie supprimée	Mildiou (<i>Plasmopara viticola</i>)
Taux mL de produit/ha	500
Moment du traitement/directives	<p>Appliquer le fongicide REVUS avant le développement de la maladie. Poursuivre les traitements tout au long de la saison selon un calendrier d'application de fongicides de 7-10 jours, conformément aux recommandations relatives à la gestion de la résistance.</p> <p>L'utilisation d'un adjuvant non ionique (0,25 % v/v) est recommandée.</p> <p>Les applications peuvent être effectuées par voie terrestre ou aérienne.</p> <p>Le fongicide REVUS doit être mélangé avec un fongicide ne faisant pas partie du groupe 40 et qui est efficace contre le ravageur ciblé.</p>
Volume d'eau minimal recommandé	100 L/ha pour les applications par voie terrestre 45 L/ha pour les applications aériennes
Nombre maximal de traitements consécutifs	1
Nombre maximal d'applications par récolte	4
Quantité maximale de matière active appliquée	500 g ma/ha
Délai de sécurité	12 heures après l'application
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	14 jours
Restrictions particulières	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le nombre de traitements avec un fongicide du groupe 40 ne doit pas dépasser 50 % du nombre total de traitements prévus pour supprimer la maladie. 2. Ne pas faire plus que 4 applications par saison d'un fongicide du groupe 40.

11.8 Tomates – Plein champ et en serre

Cultures	Tomates Tomate de plein champ, Tomatillo, Tomate groseille, Tomates de serre (pour utilisation en serre uniquement – ne pas repiquer les plants traités au champ)
Maladie supprimée	Brûlure tardive (<i>Phytophthora infestans</i>)
Taux mL de produit/ha	400 - 600
Moment du traitement/directives	<p>Appliquer le fongicide REVUS avant le développement de la maladie. Poursuivre les traitements tout au long de la saison selon un calendrier d'application de fongicides de 7-10 jours, conformément aux recommandations relatives à la gestion de la résistance.</p> <p>L'utilisation d'un adjuvant non ionique (0,25 % v/v) est recommandée.</p> <p>Les applications peuvent être effectuées par voie terrestre ou aérienne.</p> <p>Pour connaître les volumes d'eau à utiliser en serre, voir le tableau des volumes d'eau pour les cultures en serre.</p>
Maladie réprimée	Brûlure phytophthoréenne (<i>Phytophthora capsici</i>) - phase foliaire
Taux mL de produit/ha	600
Moment du traitement/directives	<p>Commencer les traitements avant le développement de la maladie et poursuivre pendant la saison à des intervalles de 7 à 10 jours.</p> <p>L'utilisation d'un adjuvant non ionique (0,25 % v/v) est recommandée.</p> <p>Les applications peuvent être effectuées par voie terrestre ou aérienne.</p> <p>Pour connaître les volumes d'eau à utiliser en serre, voir le tableau des volumes d'eau pour les cultures en serre.</p> <p>Appliquer REVUS en pulvérisation foliaire dès les premiers signes de maladie ou conformément aux recommandations locales. Pour des résultats optimaux, utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète.</p>

Maladie réprimée	Pourriture phytophthoréenne (racines et collet) (<i>Phytophthora capsici</i>) - phase du sol																																											
Taux mL de produit/ha	600																																											
Moment du traitement/directives	<p>Pour la répression de la pourriture phytophthoréenne des racines et du collet (phase du sol), appliquer le fongicide REVUS dans le sillon ou par chimio-irrigation goutte-à-goutte de façon que la solution sature adéquatement la zone des racines et du collet de la culture cible. Lorsqu'il est appliqué à la zone des racines et du collet avant, pendant ou peu après le semis, une fois que les racines sont présentes ou au repiquage de la culture, le fongicide REVUS réprimera la pourriture phytophthoréenne des racines et du collet qui limite l'établissement de la culture. Les applications subséquentes peuvent s'être effectuées dans le sillon et par irrigation goutte-à-goutte, à des intervalles de 7 à 10 jours.</p> <p>Les applications peuvent être effectuées par voie terrestre.</p> <p>Pour connaître les volumes d'eau à utiliser en serre, voir le tableau des volumes d'eau pour les cultures en serre.</p>																																											
Volume d'eau minimal recommandé	100 L/ha pour les applications par voie terrestre 45 L/ha pour les applications aériennes																																											
Nombre maximal de traitements consécutifs	2																																											
Nombre maximal d'applications par récolte	4																																											
Quantité maximale de matière active appliquée	600 g ma/ha																																											
Délai de sécurité	12 heures après l'application																																											
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	1 jour																																											
Restrictions particulières	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le nombre de traitements avec un fongicide du groupe 40 ne doit pas dépasser 50 % du nombre total de traitements prévus pour supprimer la maladie. 2. Il est recommandé d'alterner avec des fongicides ne faisant pas partie du groupe 40. 3. Aux fins de la gestion de la résistance, ne pas appliquer le fongicide REVUS sur de jeunes plants cultivés en serre destinés à être repiqués en plein champ – attendre qu'ils aient été repiqués pour les traiter. <p>Tableau de conversion des doses pour la chimio-irrigation</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="3">Dose de produit en mL/ha</th> <th colspan="8">Dose de produit en mL/100 m de rang en fonction de l'espacement entre les rangs</th> </tr> <tr> <th colspan="8">Espacement entre les rangs (cm)</th> </tr> <tr> <th>90</th> <th>120</th> <th>150</th> <th>180</th> <th>210</th> <th>240</th> <th>270</th> <th>300</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>400</td> <td>3.6</td> <td>4.8</td> <td>6</td> <td>7.2</td> <td>8.4</td> <td>9.6</td> <td>10.8</td> <td>12</td> </tr> <tr> <td>600</td> <td>5.4</td> <td>7.2</td> <td>9</td> <td>10.8</td> <td>12.6</td> <td>14.4</td> <td>16.2</td> <td>18</td> </tr> </tbody> </table>	Dose de produit en mL/ha	Dose de produit en mL/100 m de rang en fonction de l'espacement entre les rangs								Espacement entre les rangs (cm)								90	120	150	180	210	240	270	300	400	3.6	4.8	6	7.2	8.4	9.6	10.8	12	600	5.4	7.2	9	10.8	12.6	14.4	16.2	18
Dose de produit en mL/ha	Dose de produit en mL/100 m de rang en fonction de l'espacement entre les rangs																																											
	Espacement entre les rangs (cm)																																											
	90	120	150	180	210	240	270	300																																				
400	3.6	4.8	6	7.2	8.4	9.6	10.8	12																																				
600	5.4	7.2	9	10.8	12.6	14.4	16.2	18																																				

Tableau des volumes d'eau pour les cultures en serre	Culture	Taille	Hauteur (m)	Volume par unité de superficie (L/ha)
	Tomates	Petites	0,6	285
		Moyennes	1,2	627
		Grosses	2,7	1200-1400

11.9 Concombres cultivés en serre

Cultures	Concombres cultivés en serre – pour utilisation en serre uniquement, ne pas repiquer les plants traités au champ
Maladie réprimée	Mildiou (<i>Pseudoperonospora cubensis</i>)
Taux mL de produit/ha	400mL de REVUS/ha
Moment du traitement/directives	<p>Le fongicide REVUS doit être mélangé avec un fongicide ne faisant pas partie du groupe 40 et qui est efficace contre le ravageur ciblé. Appliquer de façon préventive sous la forme de traitement foliaire lorsque les plants commencent à produire des tiges ou lorsque la maladie pose une menace.</p> <p>ÉVITER que des effluents ou des eaux de ruissellement provenant de serres et contenant ce produit ne pénètrent dans des lacs, des cours d'eau, des étangs ou d'autres plans d'eau.</p> <p>Se reporter aux autres sections de la présente étiquette pour de plus amples renseignements sur les directives d'application et/ou les précautions relatives à l'utilisation.</p> <p>L'utilisation d'un adjuvant non ionique (0,125 % v/v) est recommandée.</p>
Volume d'eau minimal recommandé	100 L/ha pour les applications par voie terrestre
Nombre maximal de traitements consécutifs	1
Nombre maximal d'applications par récolte	1
Quantité maximale de matière active appliquée	100 g ma/ha
Délai de sécurité	12 heures après l'application
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	2 jours
Restrictions particulières	<ol style="list-style-type: none"> NE PAS appliquer au moyen d'un système de chimio-irrigation. Le nombre de traitements avec un fongicide du groupe 40 ne doit pas dépasser 50 % du nombre total de traitements prévus pour supprimer la maladie.

11.10 Pommes de terre

Cultures	Pommes de terre
Maladie supprimée	Mildiou (<i>Phytophthora infestans</i>)
Taux mL de produit/ha	400 - 600
Moment du traitement/directives	Commencer à appliquer le fongicide REVUS avant le développement de la maladie et poursuivre tout au long de la saison selon un calendrier d'application de fongicides de 7 à 10 jours, conformément aux directives relatives à la gestion de la résistance. L'utilisation d'un adjuvant non ionique (0,25 % v/v) est recommandée. Les applications peuvent être effectuées par voie terrestre ou aérienne.
Volume d'eau minimal recommandé	100 L/ha pour les applications par voie terrestre 45 L/ha pour les applications aériennes
Nombre maximal de traitements consécutifs	2
Nombre maximal d'applications par récolte	4
Quantité maximale de matière active appliquée	600 g ma/ha
Délai de sécurité	12 heures après l'application
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	14 jours
Restrictions particulières	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le nombre de traitements avec un fongicide du groupe 40 ne doit pas dépasser 50 % du nombre total de traitements prévus pour supprimer la maladie. 2. Il est recommandé d'alterner avec des fongicides ne faisant pas partie du groupe 40. Si les plantons ont été traités avec le fongicide REVUS, appliquer un fongicide appartenant à un groupe autre que le groupe 40 pour la première application foliaire de la saison. Voir le tableau dans la section APPLICATIONS EN TRAITEMENT DE SEMENCES pour en savoir davantage sur le nombre maximal d'applications foliaires que l'on peut effectuer après avoir utilisé le fongicide REVUS pour traiter des plantons de pommes de terre.

11.11 Traitement des plantons de pommes de terre

Le fongicide REVUS doit être employé dans le cadre d'une stratégie de lutte contre les maladies de la pomme de terre. Cette stratégie comprend l'utilisation de semences certifiées de haute qualité et l'emploi de techniques culturales comme la rotation des cultures, la récolte des tubercules au moment optimal pour limiter le développement des maladies, la manutention appropriée des tubercules en évitant les meurtrissures, la gestion et la désinfection de l'équipement et des aires d'entreposage afin de réduire la quantité d'inoculum présente, y compris le maintien de conditions appropriées dans l'entrepôt afin d'éliminer toute humidité ou condensation et, finalement, l'application du produit sur des plantons propres avec un système bien étalonné.

Appliquer à l'aide d'un équipement standard de traitement de semences qui assure une couverture uniforme des semences. Une couverture inégale ou incomplète des semences pourrait ne pas donner le degré de suppression des maladies escompté. Ajouter suffisamment d'eau pour permettre un volume de bouillie qui permettra une couverture suffisante. Pour

l'application, bien suivre les directives du fabricant de l'équipement de traitement des semences utilisé.

NOTA – Le traitement de semences ou de plantons fortement endommagés, meurtris, germés ou rayés par la machinerie ou, encore, de semences considérées de faible vigueur, « physiologiquement âgés » (nombreux germes) ou de faible qualité, sauf pour la suppression curative d'agents pathogènes présents, peut provoquer une baisse de la germination ou de la vigueur des semences et des pousses. Traiter une petite quantité de semences à l'aide d'un équipement semblable à celui que l'on prévoit utiliser pour le traitement de l'ensemble du lot de semences. Effectuer des essais de germination sur une petite portion des semences avant de soumettre tout le lot de semences au traitement choisi. Comme la qualité des semences et les conditions d'entreposage des semences échappent à l'autorité de Syngenta Canada Inc., aucune garantie n'est offerte quant à la germination de la semence ou du matériel de multiplication traité et entreposé pendant plus d'une année.

Culture	Pommes de terre (traitement des plantons)
Maladie	<p>Pour la suppression préventive du mildiou (<i>Phytophthora infestans</i>) transmis par les plantons</p> <p>Pour la répression de la pourriture rose causée par l'agent pathogène <i>Phytophthora erythroseptica</i></p>
Dose de produit en mL/100 kg de plantons (g de m.a./100 kg de semences)	13 – 26 (3.25 – 6.5)
Directives sur le traitement	<p>Bien agiter ou mélanger avant d'utiliser. NE PAS utiliser d'équipement en circuit ouvert pour traiter des plantons de pomme de terre. Ce produit ne doit être appliqué qu'avec un système en circuit fermé. Une couverture inégale ou incomplète des semences pourrait ne pas donner le degré de suppression des maladies escompté. Pour l'application, bien suivre les directives du fabricant de l'équipement de traitement de semences utilisé.</p> <p>Utiliser la dose la plus élevée lorsque la maladie exerce une forte pression.</p> <p>Le fongicide REVUS n'éliminera pas les infections préexistantes dans les plantons de pomme de terre.</p> <p>Le fongicide REVUS utilisé comme traitement de semences n'empêchera pas mildiou d'infecter les plants ou les tubercules après la germination.</p> <p>Consulter le tableau ci-dessous pour en savoir davantage sur le nombre maximal d'applications foliaires que l'on peut effectuer après avoir utilisé le fongicide REVUS pour traiter des plantons de pommes de terre.</p>

Quantité maximale de matière active appliquée	600 g ma/ha
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	14 jours
Restrictions particulières	<ol style="list-style-type: none"> 1. Si les plantons ont été traités avec le fongicide REVUS, appliquer un fongicide appartenant à un groupe autre que le groupe 40 pour la première application foliaire de la saison. 2. Ne pas effectuer plus de quatre applications de fongicide REVUS par année.

NOMBRE MAXIMAL D'APPLICATIONS FOLIAIRES DE FONGICIDE REVUS QUE L'ON PEUT EFFECTUER APRÈS AVOIR UTILISÉ LE FONGICIDE REVUS POUR TRAITER DES PLANTONS DE POMME DE TERRE*

Taux de semis (x100 kg/ha)	Dose de traitement de semences (mL/100 kg semences)	Dose de traitement de semences (g de m.a./100 kg de semences)	Dose en traitement foliaire (mL/ha)	Dose en traitement foliaire (g de m.a./ha)	Nombre d'applications foliaires*
≤23	13 - 26	3,25 – 6,5	400	100	4
			600	150	3
24 - 30	13	3,25	400	100	4
			600	150	3
	26	6,5	400	100	4
			600	150	2
31 - 40	13	3,25	400	100	4
			600	150	3
	26	6,5	400	100	3
			600	150	2

*Si les plantons ont été traités avec le fongicide REVUS, appliquer un fongicide appartenant à un groupe autre que le groupe 40 pour la première application foliaire de la saison.

12.0 USAGES LIMITÉES

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Syngenta Canada inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Syngenta Canada inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

12.1 Houblon

Cultures	Houblon
Maladie supprimée	Mildiou (<i>Pseudoperonospora humuli</i>)
Taux mL de produit/ha	600
Moment du traitement/directives	<p>Traitement foliaire généralisé en postlevée par voie terrestre ou aérienne.</p> <p>Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète.</p> <p>Appliquer avant le développement de la maladie et poursuivre le traitement tout au long de la saison à des intervalles de 7-10 jours.</p> <p>Utiliser l'intervalle le plus court en cas de forte infestation ou lorsque les conditions sont favorables au développement des maladies.</p> <p>On recommande l'utilisation d'un adjuvant non ionique (0,25 % v/v).</p>
Volume d'eau minimal recommandé	100 L/ha pour les applications par voie terrestre 45 L/ha pour les applications aériennes
Nombre maximal de traitements consécutifs	2
Nombre maximal d'applications par récolte	3
Quantité maximale de matière active appliquée	450 g ma/ha
Délai de sécurité	12 heures après l'application
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	7 jours
Restrictions particulières	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le nombre de traitements avec un fongicide du groupe 40 ne doit pas dépasser 50 % du nombre total de traitements prévus pour supprimer la maladie. 2. Il est recommandé d'alterner avec des fongicides ne faisant pas partie du groupe 40.

12.2 Ginseng

Cultures	Ginseng
Maladies supprimées	Brûlure phytophthoréenne et pourridié phytophthoréen (<i>Phytophthora cactorum</i>)
Taux mL de produit/ha	583
Moment du traitement/directives	<p>Application par mouillage ou foliaire avec équipement terrestre seulement.</p> <p>Appliquer à raison de 470-1400 L de bouillie/ha.</p> <p>Avant l'apparition des maladies, et continuer tout au long de la saison, à des intervalles de 7 jours. Suivre les directives de gestion de la résistance.</p> <p>L'utilisation d'un adjuvant non ionique (0,25 % v/v) est recommandée.</p>
Volume d'eau minimal recommandé	470 L/ha
Nombre maximal de traitements consécutifs	2
Nombre maximal d'applications par récolte	4
Quantité maximale de matière active appliquée	584 g ma/ha
Délai de sécurité	12 heures après l'application
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	3 jours
Restrictions particulières	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le nombre de traitements avec un fongicide du groupe 40 ne doit pas dépasser 50 % du nombre total de traitements prévus pour supprimer la maladie. 2. Il est recommandé d'alterner avec des fongicides ne faisant pas partie du groupe 40. 3. Ne pas appliquer par voie aérienne.

12.3 Basilic (de champ et de serre)

Cultures	Basilic (de champ et de serre)
Maladie supprimée	Mildiou (<i>Peronospora belbahrii</i>)
Taux mL de produit/ha	583
Moment du traitement/directives	<p>Application foliaire avec équipement terrestre seulement.</p> <p>Appliquer à raison de 95 – 280 L de bouillie/ha.</p> <p>Avant l'apparition des maladies et continuer tout au long de la saison, selon un intervalle de 7 jours. Suivre les directives de gestion de la résistance.</p> <p>L'utilisation d'un adjuvant non ionique (0,25 % v/v) est recommandée.</p>
Volume d'eau minimal recommandé	95 L/ha
Nombre maximal de traitements consécutifs	2
Nombre maximal d'applications par récolte	4
Quantité maximale de matière active appliquée	584 g ma/ha
Délai de sécurité	12 heures après l'application
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	1 jour
Restrictions particulières	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le nombre de traitements avec un fongicide du groupe 40 ne doit pas dépasser 50 % du nombre total de traitements prévus pour supprimer la maladie. 2. Il est recommandé d'alterner avec des fongicides ne faisant pas partie du groupe 40. Ne pas appliquer par chimio-irrigation.

12.4 Haricots à gousse comestible

Cultures	Haricots à gousse comestible - haricots d'Espagne, haricot vert, haricot jaune, haricots papillon, haricot-sabre blanc et haricot-sabre rouge
Maladies supprimées	Brûlure phytophtoréenne (<i>Phytophthora capsici</i>) et Mildiou (<i>Phytophthora nicotianae var. parasitica</i>)
Taux mL de produit/ha	600
Moment du traitement/directives	Voie terrestre ou aérienne. Pour des résultats optimaux, utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète. Utiliser un minimum de 100 L/ha d'eau pour l'application par voie terrestre et de 45 L/ha d'eau pour l'application par voie aérienne. Avant l'apparition des maladies, et continuer tout au long de la saison, à des intervalles de 7-10 jours. Suivre les directives de gestion de la résistance. L'utilisation d'un adjuvant non ionique (0,25 % v/v) est recommandée.
Volume d'eau minimal recommandé	100 L/ha pour les applications par voie terrestre 45 L/ha pour les applications aériennes
Nombre maximal de traitements consécutifs	2
Nombre maximal d'applications par récolte	4
Quantité maximale de matière active appliquée	600 g ai/ha
Délai de sécurité	12 heures après l'application
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	1 jour
Restrictions particulières	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le nombre de traitements avec un fongicide du groupe 40 ne doit pas dépasser 50 % du nombre total de traitements prévus pour supprimer la maladie. 2. Ne pas appliquer par chimio-irrigation.

12.5 Plantes ornementales cultivées en serre et à l'extérieur

Cultures	Plantes ornementales cultivées en serre et à l'extérieur
Maladie supprimée	Mildiou (<i>Peronospora</i> spp.)
Maladies réprimés	Brûlure phytophthoréenne des feuilles (<i>Phytophthora nicotianae</i> et <i>Phytophthora ramorum</i>)
Taux mL de produit/100 L	30 - 60
Moment du traitement/directives	<p>Commencer les traitements foliaires avant le développement de la maladie et poursuivre selon un intervalle de 7 à 14 jours lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie en tant que traitement préventif ou dès l'apparition des premiers symptômes de la maladie. Utiliser l'intervalle plus court et/ou les doses les plus élevées lorsque l'incidence de la maladie est grande ou lorsque les conditions sont propices au développement de la maladie.</p> <p>L'utilisation d'un adjuvant non ionique (0,25 % v/v) est recommandée.</p> <p>La sécurité de ce produit pour les végétaux s'est révélée acceptable pour de nombreuses cultures ornementales; toutefois, certaines espèces et variétés n'ont pas été vérifiées sous toutes les conditions. Il est recommandé de faire l'essai du fongicide REVUS sur une petite partie de la culture afin de s'assurer qu'aucune réaction phytotoxique ne surviendra.</p>
Volume d'eau minimal d'application recommandé	Appliquer dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture adéquate (volume d'eau minimal de 234 L/ha). Le volume d'eau standard est de 935 L/ha.
Nombre maximal de traitements consécutifs	2
Nombre maximal d'applications par cycle de culture	4
Quantité maximale de matière active appliquée par cycle de culture	60 g ai/ha
Délai de sécurité	12 heures après l'application
Restrictions particulières	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le nombre de traitements avec un fongicide du groupe 40 ne doit pas dépasser 50 % du nombre total de traitements prévus pour supprimer la maladie. 2. Il est recommandé d'alterner avec des fongicides ne faisant pas partie du groupe 40.

13.0 RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, fongicide REVUS, fongicide du groupe 40. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au fongicide REVUS et à d'autres fongicides du groupe 40. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si les fongicides de ce groupe sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

Ne pas dépasser le nombre d'applications de fongicide REVUS par culture et par saison.

Suivez les instructions concernant le nombre maximum d'applications successives pour chaque utilisation décrites dans les tableaux des mode d'emploi. Ne pas appliquer à des doses inférieures à celles recommandées sur l'étiquette.

Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés.

Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.

Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.

Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer Syngenta Canada Inc. en présence d'une baisse possible de sensibilité à fongicide REVUS chez l'agent pathogène.

Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent.

Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec un représentant de Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou à l'adresse www.syngenta.ca.

REVUS® est une marque déposée d'une compagnie du groupe Syngenta.